



CLINIQUE DOCTORALE
AIX GLOBAL JUSTICE

Clinique de Droit international
des droits de l'homme

www.aixglobaljustice.org

**Pratique de l'excision :
l'ethnie Dioula**

Côte d'Ivoire

Avril 2023

Ce travail a été réalisé sous la coordination d'un membre de la Clinique doctorale de droit internationale des droits de l'homme et grâce au concours d'étudiants cliniciens en droit.

Ce document, présenté par *Aix Global Justice*, a pour but de promouvoir et protéger les droits de l'homme dans le monde. Il est essentiel de préciser que les informations contenues dans ce rapport sont basées sur des sources disponibles, y compris des entretiens, des documents et d'autres matériels accessibles au public. Bien que nous nous efforcions d'être précis et objectifs, *Aix Global Justice* ne garantit pas la véracité absolue ou l'exhaustivité des données présentées dans ce rapport.

Ce rapport est un outil de sensibilisation, de défense des droits de l'homme et de dialogue constructif. Il ne constitue pas un avis juridique et n'engage pas la responsabilité d'Aix Global Justice ou de ses représentants. Par conséquent, *Aix Global Justice* décline toute responsabilité en cas d'erreurs, d'omissions ou d'inexactitudes dans le rapport ou pour toute action entreprise sur la base de son contenu. Les membres d'*Aix Global Justice* ne seront donc pas tenus pour responsables.

Aix Global Justice ne peut être tenu responsable des dommages directs, indirects, accessoires, consécutifs ou punitifs résultant de l'utilisation, de l'interprétation ou de la confiance accordée aux informations fournies.

La dernière mise à jour date du 16 avril 2023.

Pour toute question complémentaire sur ce dossier, veuillez contacter :

Adeline AUFFRET et Indira BOUTIER, Coordinatrices générales de la Clinique Aix Global
Justice
aixglobaljustice@gmail.com
aixglobaljusticeclinic@proton.me

SOMMAIRE

SYNTHESE GENERALE :	4
1. INFORMATIONS GENERALES RELATIVES A L'ETHNIE DIOULA	5
2. LA PREEMINENCE DE L'EXCISION CHEZ LES MINEURES : UNE TENDANCE GLOBALE AUX NIVEAUX NATIONAL ET TRIBAL	5
2.1. LES ENFANTS : CIBLES DE LA COUTUME MAJORITAIRE DE L'EXCISION	6
2.1.1. <i>Les éléments relatifs à la pratique nationale</i>	6
2.1.2. <i>Les éléments relatifs à la pratique Dioula</i>	9
2.2. LA TENDANCE A CONSIDERER L'EXCISION COMME ETAPE PREMARITALE	10
2.2.1. <i>Les éléments relatifs à la pratique nationale</i>	10
2.2.2. <i>Les éléments relatifs à la pratique Dioula</i>	11
3. LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE DANS LA REGION DE ZEMOUGOULA	11
3.1. INFORMATIONS GENERALES SUR LA REGION	11
3.2. LES MUTILATIONS GENITALES FEMININES PRATIQUEE DANS CERTAINES PARTIES DU PAYS	12
3.3. LA VIOLENCE DOMESTIQUE DANS LE NORD-OUEST DE LA COTE D'IVOIRE	14
3.4. MARIAGE PRECOCE DANS LE NORD-OUEST DE LA COTE D'IVOIRE	14
3.5. AUTRES FACTEURS PERTINENTS POUR LE NORD-OUEST DE LA COTE D'IVOIRE	16
SOURCES CONSULTEES :	19
1. ORGANISATIONS GOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES	19
2. ONG, THINK TANKS	20
3. MEDIAS	20
4. AUTRES	20

Synthèse générale :

La Côte d'Ivoire fut longtemps un modèle de stabilité en Afrique de l'ouest jusqu'au coup d'État de 1999 et les crises politiques qui ont suivi. En septembre 2002, une **grave crise politique et militaire a divisé le pays entre le sud et le nord, plus particulièrement le nord-ouest**. La crise post-électorale de 2010-2011 a accentué les tensions existantes entre ces différentes régions, notamment lors de la dernière élection présidentielle d'octobre 2020, qui demeurent encore très marquées aujourd'hui.

La pratique de l'excision est interdite en Côte d'Ivoire **depuis 1998**. La loi n°98/757 du 23 décembre 1998 prévoit que toute atteinte à l'intégrité des organes génitaux d'une femme, par voie de mutilation totale ou partielle, excision, désensibilisation ou tout autre pratique, si elle s'avère sanitairesment néfaste, est passible d'une peine d'emprisonnement d'un à cinq ans et d'une amende de 360 000 à 2 millions de FCFA. Si la victime meurt des suites de son opération, la peine est portée de cinq à vingt ans d'emprisonnement.

Malgré l'interdiction et la pénalisation de l'excision depuis plus de vingt-ans, la **pratique perdure** dans certaines régions de l'État et **varie selon les ethnies, les rites et les croyances religieuses**. En effet, au regard des **indicateurs des violences basées sur le genre, les régions du nord et du nord-ouest apparaissent davantage sensibles à cette pratique**. Plus précisément, la prévalence des mutilations génitales féminines, mariages précoces et violences domestiques dans le nord-ouest est **plus élevée** que dans le reste du pays.

Il ressort des différents rapports que la **communauté des « Dioulas »** appartenant à la communauté des **Mandés du Nord** vivant au nord-ouest du territoire, **atteste d'un des recours à l'excision les plus élevés** de Côte d'Ivoire. Si l'excision a très souvent lieu sur des enfants en bas âge, les **Mandés peuvent y recourir avant le mariage**. En effet, pour une partie des hommes issus de cette communauté, l'excision dote la femme d'une certaine reconnaissance sociale. Cependant, il a été **impossible de dégager une pratique ancrée de l'excision spécifique à l'âge de 30 ans**.

Cette région de Côte d'Ivoire est également **plus touchée par les violences basées sur le genre comparativement au reste du pays**. En effet, les **régions où les pratiques mutilatrices sont les plus répandues sont aussi les régions** au sein desquelles les cas de **discrimination, de violences physiques** de toutes sortes, de **déscolarisation** et de **mariage précoce des filles sont les plus élevés**. Manifester le refus d'être excisée ou s'y soustraire s'avère dangereux pour la fille et la femme, se heurtant au risque de perdre leur reconnaissance et leur « dignité » au sein de la communauté.

Plus largement, à l'échelle nationale, **les filles mineures sont toujours les premières cibles des mutilations génitales féminines de toutes sortes, notamment lorsqu'elles ne sont encore que des nourrissons et jusqu'à leur puberté**.

1. Informations générales relatives à l'éthnie Dioula

Source : Canada : Immigration and Refugee Board of Canada, Côte d'Ivoire : *information sur la pratique de l'excision chez les Malinkés, y compris sur sa fréquence et l'âge auquel l'excision est pratiquée ; information indiquant si la coutume veut qu'une jeune femme soit excisée avant de se marier ; les lois touchant l'excision ; la possibilité de refuser l'excision et les conséquences en cas de refus ; les recours possibles (2014-2016)*, 2016.

« Au cours d'un entretien téléphonique avec la Direction des recherches, une anthropologue qui est professeure de sociologie à l'Université du Québec à Montréal et qui s'intéresse aux transformations sociales dans les sociétés postcoloniales en Afrique, dont la Côte d'Ivoire, a signalé que **le groupe mandé, outre les Malinkés, comprend « par exemple les Bambaras, les Mandikas ou Mandigas et les Dioulas »** (professeure de sociologie 10 mars 2016). Selon le professeur d'anthropologie, **les termes Malinké, Mandingue [manding] et Dioula [jula, dyula] « tendent à se confondre »** (4 mars 2016). De même, la professeure de sociologie a signalé que **les termes Malinké, Mandingue et Dioula renvoient « plus ou moins [à] des catégories communes »**. »

Source: European Asylum Support Office (EASO), Côte d'Ivoire Country Focus - Country of Origin Information Report, 2019.

“The descendants of Muslim merchants on the southern shores of the Sahara, who settled in the region, today speak a vernacular language close to the Malian Bambara or Guinean Malinké: the dioula. **This language community has become, over time, a social designation that is often assumed or ascribed, and is sometimes confused with ethnicity or religion.** Yet, those who are designated as ‘dioula’ in Burkina Faso and especially in Côte d'Ivoire are not a homogeneous group reducible to this identity of merchant or marabout native of the north.”

“The researchers Launay and Marie-Guyon note that the ethnicisation of Ivorian politics in recent years has greatly favoured **the ethnic conception of the Dioula identity and has sometimes given rise to selfidentification as ‘dioula’**, but this identity assignment is strongly politically connoted.”

“Early on, the concept of Ivoirité favoured peoples from the south, the centre and the west **but not peoples from the north, often referred to as ‘Dioulas’**. These Dioulas were regarded as foreigners, notably because their names and Muslim faith were also common in neighbouring Burkina Faso, Guinea and Mali.”

2. La prééminence de l'excision chez les mineures : une tendance globale aux niveaux national et tribal

La pratique de l'excision a un **caractère traditionnel** en Côte d'Ivoire. En effet, la prévalence des mutilations génitales chez les femmes **âgées de 15 à 49 ans** reste de **36,7%** Pour certaines personnes, il s'agit d'un héritage culturel qu'il faut continuer à perpétuer. Ainsi, des individus continuent de penser que c'est une forme d'éducation, transmissible de mères en filles. Même si l'ampleur de cette coutume tend à **s'affaiblir au niveau national**, cette tendance ne semble pas s'inscrire sur l'ensemble du territoire. En effet, **le recours à cette pratique perdure dans certaines régions ivoiriennes.**

2.1. Les enfants : cibles de la coutume majoritaire de l'excision

2.1.1. Les éléments relatifs à la pratique nationale

Source : Excision Parlons-en (EPE), Côte d'Ivoire - *Les chiffres de l'excision*, mis à jour en 2023.

« La grande majorité des MSF sont pratiquées par des exciseuses traditionnelles sur des jeunes filles de **moins de 5 ans** (54 %). »

Source : UNICEF Côte d'Ivoire, *Rapport - Le droit des enfants et des femmes à la santé, Analyse de la situation des enfants et des femmes en Côte d'Ivoire*, août 2021.

« En 2016, **36,7 % des femmes âgées de 15-49 ans** et **11 % des filles de moins de 15 ans** avaient subi une forme quelconque de MGF/E. »

Source : Sera Doue Harnold Jordan, *De victime à symbole de la lutte contre l'excision en Côte d'Ivoire*, Nations Unies Côte d'Ivoire, 2020.

« En outre, **10,09% des filles de 0 à 14 ans** ont été excisées et les taux demeurent aussi élevés, dans les régions du Nord, du Nord-Ouest et du Centre-Ouest variant de 13% à 26%¹. »

Source : 28 Too Many, *MGF en Côte d'Ivoire : bref compte-rendu*, 2020.

« Les MGF sont le plus souvent pratiquées **avant l'âge de 5 ans**. »

Source : Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides, *Les mutilations génitales féminines (MGF)*, 2019.

« Selon l'enquête démographique et de santé réalisée en Côte d'Ivoire en 2016 (MICS 2016), un **peu moins de deux femmes sur cinq (36,7 %)** âgées de **15 à 49 ans ont subi une MGF**. Les **filles de 0 à 14 ans sont environ une sur dix (10,9 %)** à avoir subi une MGF selon cette même étude. »

« La MGF se déroule souvent à **un très jeune âge de l'enfant (avant ses cinq ans)**. »

Source : Ministère du Plan et du Développement, *La situation des femmes et des enfants en Côte d'Ivoire*, 2017.

p. 20.

« Le pourcentage de **filles âgées de 0-14 ans** ayant subi une forme quelconque de Mutilation Génitale Féminine/Excision, tel que rapporté par les mères âgées de 15-49 ans est de **10,9%**. »

p. 29.

¹ Selon le MICS (Multiple Indicator Cluster Survey) 2016.

Mutilation génitale féminine/excision			
8.9	Approbation de la mutilation génitale féminine/excision (MGF/E)	Pourcentage de femmes de 15-49 ans qui déclarent que la pratique de MGF/E doit continuer	14,0
8.10	Prévalence de la mutilation génitale féminine/excision (MGF/E) chez les femmes	Pourcentage de femmes de 15-49 ans qui déclarent avoir subi une forme de MGF/E	36,7
8.11	Prévalence de la mutilation génitale féminine/excision (MGF/E) chez les filles	Pourcentage de filles âgées de 0-14 ans ayant subi une forme quelconque de MGF / E, tel que rapporté par les mères âgées de 15-49 ans	10,9

pp. 145-146.

Tableau CP.10: Mutilations Génitales Féminines/ Excision (MGF/E) parmi les femmes									
Pourcentage de femmes de 15-49 ans selon le statut de MGF/E et distribution en pourcentage de femmes qui ont subi une MGF/E par type de MGF/E, Côte d'Ivoire, 2016									
Caractéristiques sociodémographiques	Pourcentage de femmes ayant subi n'importe quelle forme de MGF/E ¹	Nombre de femmes de 15-49 ans	Distribution en pourcentage de femmes de 15-49 ans qui ont subi une MGF/E :				Total	Nombre de femmes de 15-49 ans qui ont subi une MGF/E	
			Chair enlevée	Ont été entaillées	Ont été cousues	Forme de MGF/E non déterminée			
Ensemble	36,7	11 780	63,3	6,8	9,4	20,5	100,0	4 329	
Région									
Centre	18,1	595	57,6	17,0	9,1	16,3	100,0	108	
Centre-Est	23,7	253	31,4	8,2	27,6	32,7	100,0	60	
Centre-Nord	42,0	757	62,7	17,1	4,8	15,4	100,0	317	
Centre-Ouest	34,8	1 463	65,6	20,3	4,6	9,5	100,0	509	
Nord	73,7	674	85,7	,6	2,9	10,8	100,0	497	
Nord-Est	25,0	480	48,6	6,5	20,9	24,0	100,0	120	
Nord-Ouest	75,2	603	56,9	2,6	17,8	22,7	100,0	453	
Ouest	62,1	1 023	67,3	1,4	13,0	18,3	100,0	635	
Sud sans ville d'Abidjan	26,1	1 574	51,7	8,8	18,2	21,3	100,0	410	
Sud-Ouest	39,1	1 005	69,7	3,8	2,4	24,1	100,0	393	
Ville d'Abidjan	24,6	3 355	57,1	3,5	6,6	32,8	100,0	827	
Milieu de résidence de résidence									
Urbain	30,8	6 389	59,7	7,3	9,3	23,6	100,0	1 966	
Rural	43,8	5 391	66,3	6,3	9,4	18,0	100,0	2 363	
Age									
15-19 ans	27,4	2 332	63,0	6,4	9,3	21,4	100,0	640	
20-24 ans	33,6	2 266	60,9	7,3	10,1	21,7	100,0	762	
25-29 ans	40,0	2 194	66,8	6,7	8,6	17,8	100,0	877	
30-34 ans	40,8	1 909	64,3	7,4	7,7	20,6	100,0	778	
35-39 ans	40,0	1 413	63,1	6,6	11,3	19,1	100,0	565	
40-44 ans	42,9	974	60,9	6,8	9,5	22,8	100,0	418	
45-49 ans	41,5	692	61,2	4,9	10,5	23,4	100,0	287	

Tableau CP.11: Mutilations Génitales Féminines/ Excision (MGF/E) parmi les filles									
Pourcentage de filles de 0-14 ans selon le statut de MGF/E et distribution en pourcentage de filles qui ont subi une MGF/E par type de MGF/E Côte d'Ivoire, 2016									
Caractéristiques sociodémographiques	Pourcentage de filles ayant subi n'importe quelle forme de MGF/E ¹	Nombre de filles de 0-14 ans	Distribution en pourcentage de filles de 0-14 ans qui ont subi une MGF/E :				Total	Nombre de filles de 0-14 ans qui ont subi une MGF/E	
			Chair enlevée	Ont été entaillées	Ont été cousues	Forme de MGF/E non déterminée			
Ensemble	10,9	8 909	78,4	6,3	10,4	4,9	100,0	972	
Région									
Centre	1,8	484	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	9	
Centre-Est	7,3	202	46,4	5,3	28,9	19,4	100,0	15	
Centre-Nord	13,2	552	66,5	23,8	6,8	2,8	100,0	73	
Centre-Ouest	11,8	1 230	84,5	8,7	6,0	0,7	100,0	145	
Nord	26,0	672	97,6	0,3	1,6	0,4	100,0	175	
Nord-Est	9,8	382	56,2	15,5	24,4	3,9	100,0	37	
Nord-Ouest	18,5	700	66,1	1,7	24,6	7,6	100,0	129	
Ouest	10,8	1 046	82,6	1,5	15,7	0,2	100,0	113	
Sud sans ville d'Abidjan	10,0	1 216	77,3	4,9	12,7	5,1	100,0	122	
Sud-Ouest	11,8	866	80,5	12,0	2,4	5,1	100,0	102	
Ville d'Abidjan	3,3	1 559	(56,9)	(3,8)	(7,1)	(32,3)	(100,0)	52	
Milieu de résidence de résidence									
Urbain	8,3	3 582	71,6	8,9	10,7	8,8	100,0	296	
Rural	12,7	5 327	81,4	5,1	10,3	3,2	100,0	675	
Age									
0-4 ans	4,5	3 603	79,8	8,2	6,7	5,2	100,0	164	
5-9 ans	12,9	3 039	78,1	8,0	10,3	3,6	100,0	392	
10-14 ans	18,3	2 266	78,2	3,9	12,0	5,9	100,0	415	
Niveau d'instruction de la mère									
Aucun	15,4	5 654	78,3	6,1	10,9	4,8	100,0	869	

Source : Canada : Immigration and Refugee Board of Canada, Côte d'Ivoire : *information sur la pratique de l'excision chez les Malinkés, y compris sur sa fréquence et l'âge auquel l'excision est pratiquée ; information indiquant si la coutume veut qu'une jeune femme soit excisée avant de se marier ; les lois touchant l'excision ; la possibilité de refuser l'excision et les conséquences en cas de refus ; les recours possibles (2014-2016)*, 2016.

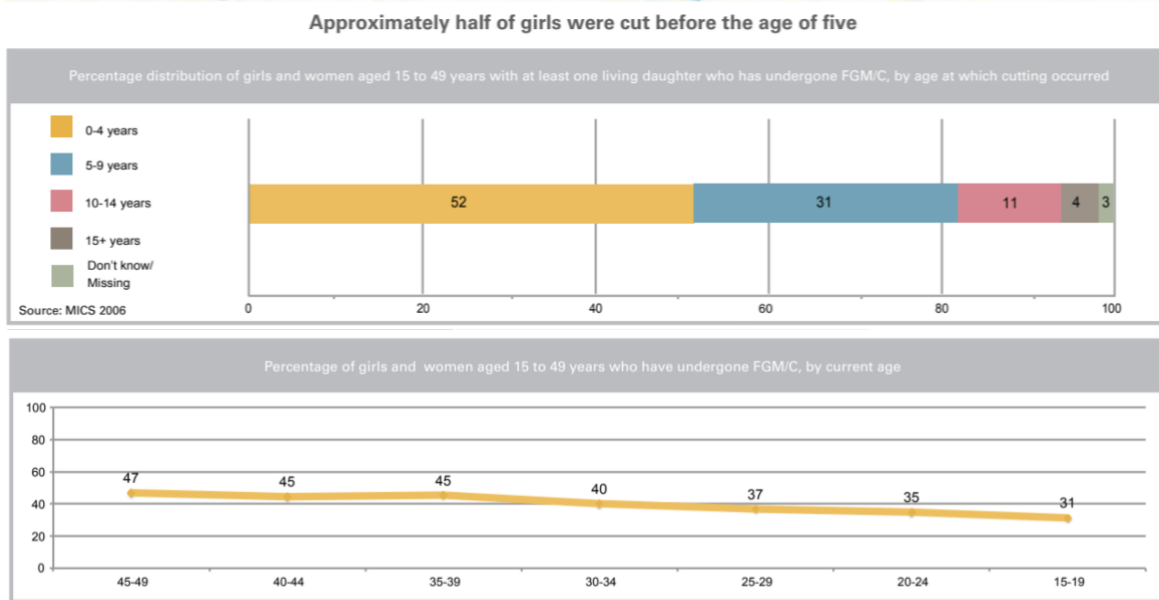
« Le chargé de programme de l'ONEF a apporté la précision suivante : selon lui, bien que l'excision se fasse généralement à l'âge de la **puberté**, « les communautés ont [maintenant] **tendance à exciser les nourrissons** » pour contrer les campagnes de sensibilisation et la « répression » (ONEF 6 mars 2016). De même, la professeure agrégée a déclaré qu'on visait « des victimes de plus en plus jeunes », afin de prévenir d'éventuelles « contestations » (8 mars 2016). Selon la secrétaire générale de l'AJCI, l'excision touche actuellement des **victimes âgées de 0 à 7 ans**, « surtout en milieu rural, où les forces de police et de gendarmerie font défaut » (AFJCI 26 févr. 2016). »

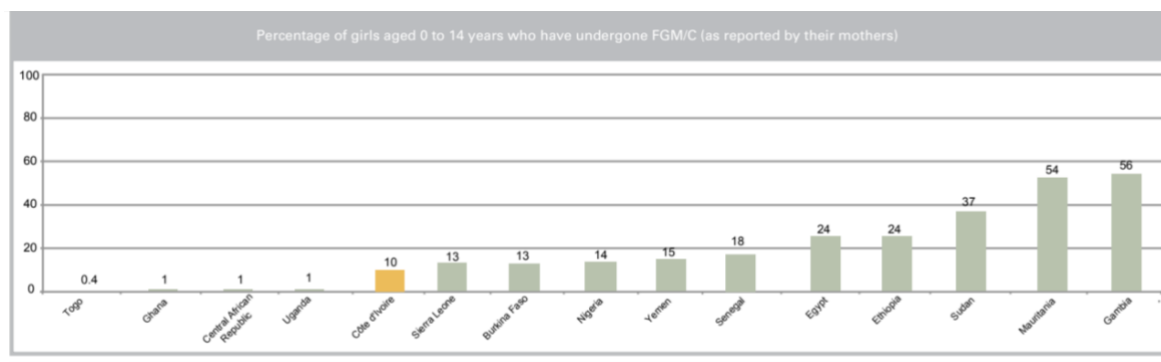
« [L'ONEF] a déclaré que l'excision est pratiquée chez les **Malinkés entre les âges de 12 et 15 ans**. De même, la présidente du Centre féminin pour la démocratie et les droits humains en Côte d'Ivoire (CEFCI), [...], a noté, dans une communication écrite envoyée à la Direction des recherches, que l'excision touche les **filles malinkés entre les âges de 13 et 15 ans**. Dans un article publié en décembre 2015 dans le European Scientific Journal, trois universitaires affiliés au Département de criminologie de l'Université Félix Houphouët-Boigny, à Abidjan, signalent que, « chez les **Malinké Koyaka, l'excision est rarement pratiquée dans la petite enfance ; elle est plutôt pratiquée juste avant le mariage ou avant la première maternité** » (Koudou et al., 229). [...] »

Source: 28 Too Many, Côte d'Ivoire: *Key Country Statistics*, 2013.

“The prevalence of FGM in girls and women within the **15-19 age group** is estimated at **28%.**”

Source: UN Children's Fund (UNICEF), *Statistical Profile on Female Genital Mutilation/cutting: Côte d'Ivoire*, 2013.





Source : UNICEF France, *Excision : témoignages de femmes blessées, et d'anciennes exciseuses*, témoignage vidéo, 2013.

« En Côte d'Ivoire, **38% des femmes** ont subi la mutilation génitale. »

« On commence à **trois mois**, elles sont petites et on le fait. Des fois, elles ont 18 ans. Parfois ce sont des mamans même. Souvent elles vont saigner. On va tout faire mais la personne décède. **Elles meurent de ça.** »

2.1.2. Les éléments relatifs à la pratique Dioula

Source: European Asylum Support Office (EASO), *Côte d'Ivoire Country Focus - Country of Origin Information Report*, 2019.

“The **Northern Mandé ethnic group** shows the **highest percentage of excised women (60.7%)**, [...]”

Source : CNDA, Mme C, n°16034664, 19 avril 2017.

« il ressort également du rapport de mission de l'OFPPRA en Côte d'Ivoire susmentionné que bien que la pratique de l'excision soit interdite en Côte d'Ivoire par une loi du 23 décembre 1998, qui prévoit des sanctions pénales pour les auteurs de mutilations génitales et leurs commanditaires, cette **loi a très peu d'application effective** ; qu'il ressort en outre de ce même rapport et de l'enquête démographique et de santé à indicateurs multiples pour la Côte d'Ivoire (EDSCI-III) de 2011-2012 commanditée par le gouvernement de ce pays, **que le taux de prévalence de l'excision au sein du groupe ethnique Mandé, dont relèvent les Dioulas, est supérieur à 76%** »

Source: 28 Too Many, *Côte d'Ivoire - Key Findings*, 2017.

“The **ethnic group with the highest prevalence among women aged 15-49 is the Mandé du nord, at 66.8%**, [...]”

Source : Canada : Immigration and Refugee Board of Canada, Côte d'Ivoire : information sur la pratique de l'excision chez les Malinkés, y compris sur sa fréquence et l'âge auquel l'excision est pratiquée ; information indiquant si la coutume veut qu'une jeune femme soit excisée avant de se marier ; les lois touchant l'excision; la possibilité de refuser l'excision et les conséquences en cas de refus; les recours possibles (2014-2016), 2016.

« Il est ressorti de l'enquête EDS-MICS 2011-2012 qu'une « **proportion élevée** » des cas d'excision, soit **55 p. 100**, se produisent avant l'âge de **5 ans** chez les Mandés du nord (Côte d'Ivoire juin 2013, 331). Cette enquête souligne également que « **la quasi-totalité** » des

répondantes appartenant aux Mandés du nord et qui ont été excisées, soit environ 91 p. 100, l'ont été avant l'âge de 15 ans (ibid., 331-332). »

Source : Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida (MSLS) et Institut National de la Statistique, Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement (MEMPD), Côte d'Ivoire, *République de Côte d'Ivoire, Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples (EDS-MICS)*, 2013.

« Dans les groupes ethniques où l'excision est une pratique fréquente, tels que les **Mandé du nord** et les Voltaïque/Gur, **une proportion élevée de femmes ont été excisées avant l'âge de 5 ans** (respectivement 55% et 59 %) et dans la **quasi-totalité des cas, l'excision a lieu avant l'âge de 14 ans.** »

« Globalement, quelle que soit la région, la quasi-majorité des femmes ont été excisées entre 0 et 4 ans, à **l'exception de la région de l'Ouest où l'excision est pratiquée à un âge plus tardif** : 33 % à 10-14 ans et 21% à 15 ans ou plus. »

« Dans les régions à forte prévalence, **plus de la moitié des femmes ont été excisées avant l'âge de 5 ans : 63 % dans le Nord**, 61 % dans le Centre-Nord et 55 % dans le Nord-Ouest. »

Source : KABORE Idrissa, *Excision*, The DHS Program, 2003.

« C'est dans l'ethnie Gourounsi que la **prévalence de l'excision** est, de loin, la plus faible (48%), ce qui est cohérent avec l'observation faite précédemment sur la région du Centre-Ouest où est concentrée une grande partie de la population de cette ethnie. À l'opposé, c'est **parmi les femmes Sénoufo (86 %), Dioula (88 %), Bobo (83 %) et Bissa (83 %) que cette pratique est la plus courante.** »

2.2. La tendance à considérer l'excision comme étape prémaritale

2.2.1. Les éléments relatifs à la pratique nationale

Source : SERA DOUE Harnold Jordan, *De victime à symbole de la lutte contre l'excision en Côte d'Ivoire*, Nations Unies Côte d'Ivoire, 2020.

« En Côte d'Ivoire, **36,7% de femmes âgées de 15-49 ans** ont subi au moins une forme de mutilation génitale féminine. »

Source: European Asylum Support Office (EASO), *Côte d'Ivoire Country Focus - Country of Origin Information Report*, 2019.

“UNICEF indicates four main **reasons for justifying FGM/C in Côte d'Ivoire, namely**: it is a way to test the courage and endurance of young girls, it is a guarantee for the wife's faithfulness, a ritual of purification and **social integration**, and it is seen as a religious requirement.”

“Refusing the excision in a community where the prevalence is strong can bring **stigmatization and loss of social status.**”

Source : Université Panthéon Assas Paris II, *L'excision, L'asile en France*, 2015.

« [...] **dans certaines ethnies, l'excision tardive persiste, notamment avant le mariage.** Par

exemple, en Côte d'Ivoire, 8% des femmes sont excisées à 15 ans et plus. »

Source: 28 Too Many, *Côte d'Ivoire: Key Country Statistics*, 2013.

“The prevalence of FGM in girls and women within the **15-19 age group** is estimated at **28%**, which appears to be **15.8% less than FGM prevalence in the 35-39 age group which is estimated at 43.8%** (MICS 2006).”

2.2.2. Les éléments relatifs à la pratique Dioula

Source : KABORE Idrissa, *Excision*, The DHS Program, 2003.

« **Pour 10 % des hommes, l'excision apporte à la femme une certaine reconnaissance sociale. Cette opinion est surtout partagée par les hommes** des régions de la Boucle du Mouhoun (25 %), du Centre-Est (15 %) et du Nord (15 %), ceux **des ethnies Dioula (19 %)**, Peul (15 %) et Bissa (15 %). »

Source : Canada : Immigration and Refugee Board of Canada, *Côte d'Ivoire : information sur la pratique de l'excision chez les Malinkés, y compris sur sa fréquence et l'âge auquel l'excision est pratiquée ; information indiquant si la coutume veut qu'une jeune femme soit excisée avant de se marier ; les lois touchant l'excision ; la possibilité de refuser l'excision et les conséquences en cas de refus ; les recours possibles (2014-2016)*, 2016.

« Dans une communication écrite envoyée à la Direction des recherches, un chargé de programme qui travaille au bureau d'Abidjan du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et qui se consacre au dossier de la lutte contre les fistules obstétricales a affirmé que **la coutume chez les Malinkés « préconise [...] l'excision avant le mariage »** (Nations Unies 1er mars 2016). La professeure de sociologie a précisé que **c'est ce que veut la coutume, « de façon générale »** (10 mars 2016). Le chargé de programme de l'ONEF a déclaré que, « **[c]hez les Malinkés, le processus vers le mariage passe obligatoirement par l'excision** » (ONEF 6 mars 2016). Cette même source a expliqué que **l'excision confère à la fille son statut de femme** (ibid.). De même, la présidente du CEFICI a expliqué qu'une fois excisée, « **la jeune fille se sent véritablement femme [...], devient digne de sa famille, de sa communauté et [...] a désormais le droit d'avoir un conjoint** » (CEFICI 1er mars 2016). D'après l'enseignant-chercheur, « **[c]hez certains, [l'excision] est une condition sine qua non et signe de pureté qui ouvre la porte au mariage** » (enseignant-chercheur 1er mars 2016). Cependant, il a ajouté que, « **[c]hez d'autres groupes malinkés, elle n'est pas une nécessité du mariage** » (ibid.). Parmi les sources qu'elle a consultées dans les délais fixés, la Direction des recherches n'a pas trouvé d'autres renseignements allant dans le même sens. »

3. Les violences basées sur le genre dans la région de Zémougoula

Zémougoula est une petite localité située dans le nord-ouest du pays. **Aucune donnée précise n'est recensée** s'agissant de cette localité en particulier, mais la situation peut être extrapolée au regard des **données et informations sur la région**. Les **indicateurs des violences basées sur le genre sont plus répandus dans le nord-ouest** de la Côte d'Ivoire que dans le reste du pays.

3.1. Informations générales sur la région

Source : Institut national de la statistique (INS-SODE), *Recensement général de la population et*

de l'habitat - République de Côte d'Ivoire, Répertoire des localités : Région du Folon, 2015.

« Région du FOLON, Sous-préfecture de Kaniasso, secteur non-communal : village de Zémougoula

2014 : 97 femmes, 89 hommes, population résidente totale : 186 »

Source : Organisation de coopération et de développement économiques, *Institutions sociales et égalité femmes-hommes en Côte d'Ivoire : Rapport pays SIGI*, Éditions OCDE, novembre 2022.

« Les discriminations dans les institutions sociales, c'est-à-dire dans l'ensemble de lois formelles ou informelles, de normes et de pratiques qui régissent les comportements dans la société, entravent gravement l'autonomisation des femmes et des filles en Côte d'Ivoire, notamment en milieu rural. Il existe des variations importantes entre les 14 districts ivoiriens, **les discriminations étant plus prononcées dans le nord et le nord-ouest du pays.** »

Source : CNDA, Mme T., n° 20024823, 29 mars 2021.

« Les données collectées à l'occasion d'une Enquête démographique et de santé et à indicateurs multiples (EDS-MICS) de 2016 révèlent que ces pratiques mutilatrices sont encore répandues mais connaissent des disparités notables en fonction des régions, ethnies et confessions religieuses. Elles sont ainsi **prédominantes dans les régions du Nord-Ouest (75%) et du Nord (73,7%). [...] la pratique est surtout répandue chez les Mandé du Nord où elle atteint les 60%.** »

3.2. Les mutilations génitales féminines pratiquée dans certaines parties du pays

Source : Organisation de coopération et de développement économiques, *Institutions sociales et égalité femmes-hommes en Côte d'Ivoire : Rapport pays SIGI*, Éditions OCDE, novembre 2022.

Graphique 2.14. Les mutilations génitales féminines, bien que strictement interdites, subsistent dans certaines parties du pays

[Note : Le district de **Denguélé** est divisé entre les régions du **Folon** et de Kabadougou.]

Part des femmes ayant subi des mutilations génitales féminines



Source (OCDE, 2022^[11]), Base de données SIGI Côte d'Ivoire, <https://stats.oecd.org>.

« Les **mutilations génitales faites aux femmes** sont particulièrement prévalentes dans certains districts du nord et du nord-est du pays. Ainsi, **au Denguélé, 65% des femmes âgées de plus de 15 ans déclarent avoir subi des mutilations génitales au cours de leur vie.** »

« Le soutien en faveur de l'excision au sein de la société ivoirienne est faible. À l'échelle nationale, seul 9% de la population est en désaccord avec l'idée que l'excision est une pratique qui doit être abandonnée (Tableau 6.8). Chez les individus ayant étudié au lycée ou ayant fait des études supérieures, ce taux tombe à moins de 4%. En revanche, **dans les districts de Denguélé, Savanes et Sassandra-Marahoué, ce taux atteint 23%, 18% et 14%, respectivement.** »

« De même, seul 7% des individus enquêtés estiment que l'excision n'a pas de conséquences désastreuses sur la santé de la fille excisée. Là encore, la part de la population en **désaccord** avec l'idée **que les mutilations entraînent des conséquences désastreuses sur la santé de la fille excisée** atteint **26%** et 20% dans les districts de **Denguélé** et Savanes, respectivement. »

« Si la part des hommes considérant qu'il est préférable de se marier avec une femme excisée demeure limité à l'échelle nationale (16%), elle est très élevée dans certains districts du nord et du nord-est du pays. Ainsi, **46% des hommes du Denguélé sont d'accord avec cette affirmation**, tandis que plus de 20% des hommes le sont dans les districts de Gôh-Djiboua, Lacs, Montagnes et Savanes. »

Source : Ministère du plan et du développement, *Deuxième rapport national volontaire de la Côte d'Ivoire*, République de Côte d'Ivoire, juin 2022.

« Le risque de MGF/E est en diminution en milieu urbain mais **augmente en milieu rural** avec des **disparités régionales très grandes, le Nord-Ouest (75,2%)**, le Nord (73,7%), l'Ouest (62,1%) et le Centre-Nord (42%) ayant les **taux de prévalence les plus élevés**. La majorité des MGF enregistrées sur la période 2018- 2020, ont été perpétrées en milieu rural (73,91% en 2018 et 95% en 2019), à l'exception de celles de l'année 2020. »

Source : *Bilan commun de pays*, Nations Unies Côte d'Ivoire, mis à jour en 2021.

« Les proportions de **femmes de 15-49 ans ayant subi n'importe quelle forme de Mutilations Génitales Féminines (MGF) (ODD 5) sont particulièrement élevées** [(Nord : 73,7%), (Ouest, 62,1%), (**Nord- Ouest, 75,2%**)]. »

Source : BAKAYOKO, Ismailia et al., *De L'excision Au Nord Et À L'ouest De La Côte d'Ivoire*, European Scientific Journal, Vol.13, No.11, 2017.

« En Côte d'Ivoire, les observations empiriques semblent confirmer cela : **Les MGF seraient traditionnellement davantage pratiquées dans certaines zones rurales du Nord et de l'Ouest** du pays à dominance musulmane ou voisine de ces zones et connaissant un faible taux de scolarisation des filles. »

« **En Côte d'Ivoire, on la retrouve chez les peuples musulmans (Nord)** ainsi que chez des peuples voisins islamisés (Dan de Logoualé), Oulaï (2006) ; Mackie et LeJeune (2009). Mais aussi chez des groupes animistes devenus chrétiens comme les Guéré (Ouest). Leur origine lointaine remonte aux traditions invoquant des motifs variés ; identitaire, psychosexuel (**la femme non-excisée étant réputée infidèle**), sociologique (la pureté de la femme garantissant le mariage et l'honneur de l'homme), hygiénique etc. »

« Dans ce dernier cas la femme adulte est réputée *ôsé blon minh* - femme non excisée - ou *fo gbôh* - impure, non- propre, qui ne doit pas toucher aux fétiches - en langue Guéré de Bloléquin (Ouest de la Côte d'Ivoire). Ou encore *bah* (diminutif de *blakro* pour non- circoncis), en Malinké. Ces

termes décrivent la situation de la personne quelle qu'elle soit qui sera objet de décrédibilisation et de blâme. Elle n'est plus une enfant, mais pas pleinement adulte non plus, restant une non-initiée cristallisée dans une position d'entre d'eux et de liminalité. »

Source : Agence Ivoirienne de Presse, *Cote d'Ivoire-AIP/ Des défis restent à relever pour la protection de l'enfance dans le Denguélé (Autorité)*, juillet 2021.

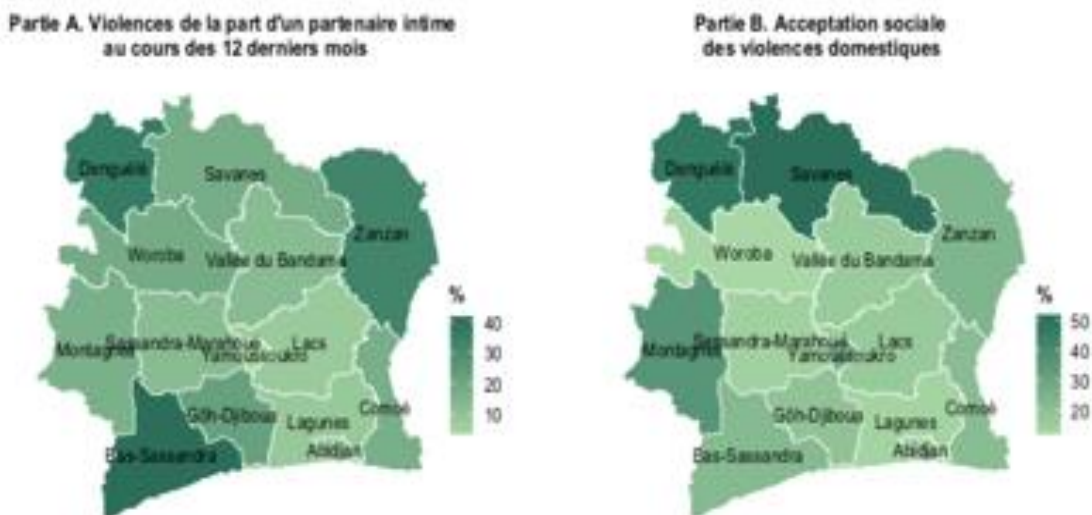
« Aussi pour [le directeur régional de la Femme, de la Famille et de l'Enfant des régions du Kabadougou et du Folon, Charles Doually Ba Bi], **le chantier reste-t-il énorme en matière de protection de l'enfance dans cette partie Nord du pays**, ou la **pratique de l'excision** peine à reculer, avec **un taux de 70% de jeunes filles victimes**. »

3.3. La violence domestique dans le nord-ouest de la Côte d'Ivoire

Source : Organisation de coopération et de développement économiques, *Institutions sociales et égalité femmes-hommes en Côte d'Ivoire : Rapport pays SIGI*, Éditions OCDE, novembre 2022.

Graphique 2.13. **La violence domestique et son acceptation social demeurent élevées, notamment dans certains districts du nord et de l'ouest**

« Part des femmes victimes de violences de la part d'un partenaire intime au cours des 12 derniers mois (Partie A) et part de la population déclarant qu'un homme a le droit de battre, gifler donner des coups de pied ou faire quelque chose d'autre pour agresser physiquement sa femme/partenaire dans certaines circonstances (Partie B) »



Note : Les circonstances prises en compte dans le calcul de l'acceptation sociale des violences commises par un partenaire intime sont les suivantes : laisser brûler le repas, se disputer avec son conjoint, sortir sans le prévenir, négliger les enfants ou refuser d'avoir un rapport sexuel avec son conjoint.

Source : (OCDE, 2022^[17]). Base de données SIGI Côte d'Ivoire. <https://stats.oecd.org>

3.4. Mariage précoce dans le nord-ouest de la Côte d'Ivoire

Source : Organisation de coopération et de développement économiques, *Institutions sociales et égalité femmes-hommes en Côte d'Ivoire : Rapport pays SIGI*, Éditions OCDE, novembre 2022.

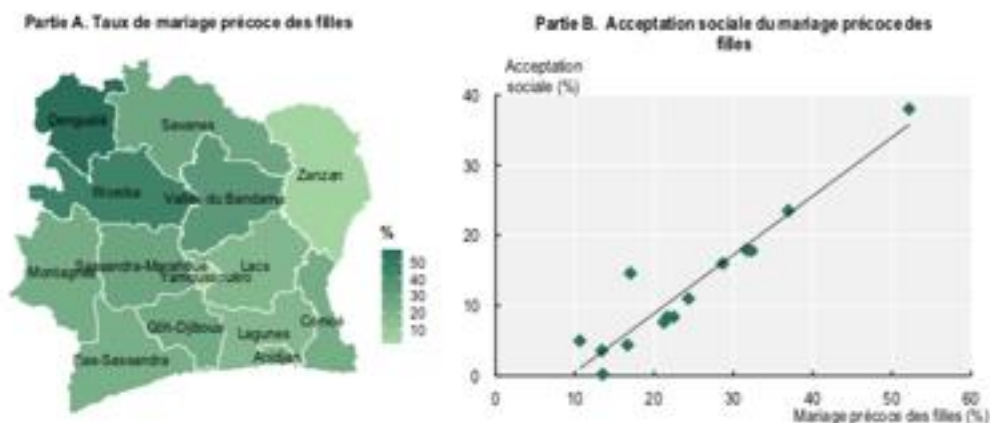
« **Le mariage précoce des filles reste répandu, en particulier dans le nord-ouest du pays, où sa prévalence dépasse 45 %.** Même si la pratique recule au fil du temps à l'échelle nationale, elle continue de concerner une fille sur cinq. »

« **Le mariage précoce demeure un problème important, en particulier dans les districts du nord-ouest du pays** »

« Les taux sont particulièrement élevés dans certains districts, indiquant que la problématique du mariage précoce des filles est fortement localisée et concentrée dans certaines régions du pays. **Le pourcentage de femmes mariées avant 18 ans s'établit à respectivement 57 % et 45 % dans les districts du Denguélé et du Woroba,** alors qu'il n'est que de 4 % dans le Zanzan et de 2 % à Yamoussoukro (Graphique 2.12, Partie A). Cette **forte localisation du problème** suggère qu'il est nécessaire d'adopter des mesures visant à prévenir et éliminer la pratique dans le nord-ouest de la Côte d'Ivoire. »

« **Graphique 2.12. Le mariage précoce des filles concerne principalement le nord-ouest du pays et est conforté par son acceptation sociale**

Taux de mariage précoce des filles (Partie A) et corrélation entre les taux de mariage précoce des filles et l'acceptation sociale du mariage précoce des filles (Partie B) »



Note : Le taux de mariage précoce des filles correspond au pourcentage de femmes de 15 ans et plus qui se sont mariées ou ont conclu une union formelle avant 18 ans. L'acceptation sociale du mariage précoce des filles correspond à la proportion de la population jugeant acceptable qu'une fille se marie avant son dix-huitième anniversaire. La Partie B présente les valeurs ajustées issues d'une régression de type OLS (ordinary least squares ou méthode des moindres carrés) au niveau des districts sur la part des femmes de 15 ans et plus qui se sont mariées ou ont conclu une union formelle avant 18 ans. La principale variable indépendante est la part de la population jugeant acceptable qu'une fille se marie avant son dix-huitième anniversaire. Les coefficients et les effets marginaux de la principale variable indépendante sont significatifs au seuil de 1 %.

Source : (OCDE, 2022^[11]), Base de données SIGI Côte d'Ivoire, <https://stats.oecd.org>.

Source : Organisation de coopération et de développement économiques, *Institutions sociales et égalité femmes-hommes en Côte d'Ivoire : Rapport d'enquête SIGI*, Éditions OCDE, novembre 2022.

« Dans certains districts, la **part des femmes mariées avant l'âge de 18 ans** est supérieure à 30%. C'est le cas notamment dans le **Denguélé (57%)** et dans le **Woroba (45%)**. »

Source : Agence Ivoirienne de Presse, *Côte d'Ivoire-AIP/ Des défis restent à relever pour la protection de l'enfance dans le Denguélé (Autorité)*, juillet 2021.

« [le directeur régional de la Femme, de la Famille et de l'Enfant des régions du Kabadougou et du Folon, Charles Doually Ba Bi] a également déplore les cas de violences basées sur le genre, avec

un taux élevé de mariage avant l'âge requis. A, a-t-il admis, préconisant une plus grande prise de conscience collective. »

3.5. Autres facteurs pertinents pour le nord-ouest de la Côte d'Ivoire

Source : Organisation de coopération et de développement économiques, *Institutions sociales et égalité femmes-hommes en Côte d'Ivoire : Rapport pays SIGI*, Éditions OCDE, novembre 2022.

« **Les discriminations au sein des institutions sociales – lois formelles et informelles, normes et pratiques régissant le comportement en société** – continuent d'entraver l'autonomisation des filles et des femmes en Côte d'Ivoire. Des **obstacles** particulièrement importants subsistent au sein de la famille, notamment le **pouvoir décisionnel limité des femmes et les responsabilités domestiques**, ce qui explique les scores de discrimination élevés obtenus concernant la participation des femmes à la vie politique, l'accès aux ressources et l'autonomie reproductive. **Les discriminations dans les institutions sociales sont plus répandues en milieu rural** qu'en milieu urbain pour tous les indicateurs, sauf pour ceux liés à la dot et à l'accès aux terres agricoles.

Ces **discriminations** sont, en moyenne, **plus élevées dans les districts du nord et du nord-ouest du pays**. Certains indicateurs varient cependant beaucoup d'un district à l'autre. »

« **Les obstacles à l'égalité entre les femmes et les hommes sont plus importants dans le nord et le nord-ouest de la Côte d'Ivoire** »

« Les institutions sociales discriminatoires constituent un obstacle majeur à l'élimination des inégalités entre femmes et hommes dans le pays, freinent le développement du pays et empêchent de remplir les Objectifs de développement durable (ODD). Le SIGI Côte d'Ivoire – dont le score moyen s'établit à 412 – révèle que les discriminations dans les institutions sociales auxquelles les femmes ivoiriennes font face sont plus fortes en milieu rural (45) qu'en milieu urbain (39) et varient fortement d'un district à l'autre. Elles sont particulièrement **importantes dans le nord et le nord-ouest du pays** (Graphique 2.1). En effet, seuls trois des 14 districts ivoiriens affichent un score inférieur à la moyenne nationale – les districts autonomes et centres urbains d'Abidjan (35) et de Yamoussoukro (35) ainsi que le district des Lagunes (40), situé entre les deux districts autonomes. **À l'inverse, trois districts situés dans le nord et le nord-ouest – le Denguélé (58), les Savanes (58) et le Woroba (55) – affichent les niveaux de discrimination les plus élevés du pays (Graphique 2.1).** Il est essentiel de garder à l'esprit que ces valeurs agrégées ne renseignent que sur le niveau global des discriminations dans les institutions sociales et ne permettent pas d'en comprendre les ressorts. »

Graphique 2.1. Les discriminations dans les institutions sociales varient d'un district à l'autre

Scores du SIGI Côte d'Ivoire au niveau national et des districts



Note : Les scores SIGI sont compris entre 0 et 100, 0 correspondant à l'absence de discrimination et 100 à une discrimination absolue.
Source : (OCDE, 2022^[11]), Base de données SIGI Côte d'Ivoire, <https://stats.oecd.org>.

« En Côte d'Ivoire, les normes sociales reconnaissent le droit des femmes à travailler, mais conditionnent ce droit au contrôle et à l'accord des hommes. Au niveau national, la majorité de la population (88 %) s'accorde à dire qu'il est parfaitement acceptable qu'une femme ait un emploi à l'extérieur du ménage. Néanmoins, les normes sociales établissent que les hommes sont en droit d'exercer un contrôle sur l'activité économique des femmes : 70 % de la population pense que c'est à un homme de décider si une femme a le droit de travailler en dehors du foyer (Graphique 4.5, Partie A). **Dans les districts des Savanes et du Denguélé, plus de 90 % de la population est de cet avis.** De même, dans l'ensemble de la Côte d'Ivoire, **87 % de la population considère qu'une femme doit obligatoirement demander à son mari la permission de démarrer une activité commerciale.** Les entretiens qualitatifs du SIGI Côte d'Ivoire montrent que ces opinions sont principalement répandues parmi les groupes ethnoculturels et linguistiques des Gour, des **Mandé du nord** et des Krou établis dans le nord et l'ouest du pays. **Dans ces groupes, ce sont les hommes qui décident si les femmes se livrent à une activité économique** (Niava et al., 2022) »

Source : Organisation de coopération et de développement économiques, *Institutions sociales et égalité femmes-hommes en Côte d'Ivoire : Rapport d'enquête SIGI*, Éditions OCDE, novembre 2022.

« 5.2.1. L'autorité parentale et les décisions liées à la santé et l'éducation des enfants »

« **[D]ans plus de 80% des ménages du Denguélé, les pères prennent seuls les décisions** en ce qui concerne les dépenses d'éducation des enfants. De la même manière, **dans plus de 70% des ménages du Denguélé** et du Woroba, les pères sont seuls décisionnaires en ce qui concerne les **dépenses liées à la santé des enfants** de moins de 16 ans. »

« Entre un quart et un tiers de la population ivoirienne estime que les femmes et les hommes ne devraient pas avoir un accès égal aux terres agricoles [...]. **Dans certains districts comme le Denguélé, Montagnes, Savanes et Zanzan, plus de 40% de la population est de cet avis.** »

Source : Agence Ivoirienne de Presse, Côte d'Ivoire-AIP/ *Des défis restent à relever pour la protection de l'enfance dans le Denguélé (Autorité)*, juillet 2021

« **Les indicateurs concernant la jouissance des enfants** de leurs droits notamment à la **scolarisation, à la santé et à la protection**, dans le district du **Denguélé**, révèlent de "**gros défis**" encore à relever, quoique l'on est en droit de se féliciter de quelques acquis, estime le directeur régional de la Femme, de la Famille et de l'Enfant des régions du Kabadougou et du Folon, Charles Doually Ba Bi. »

« Cependant, à l'en croire, à ce jour, **environ 40% d'enfants de 6 à 11 ans, dans le Denguélé, se retrouvent en dehors du système scolaire**. Les jeunes filles constituent la moitié de ce nombre. Une grande partie également de ces enfants reste contrainte à ne fréquenter que l'école coranique. »

« Pour ce qui est du droit à la santé, le premier responsable local en charge de la question juge que les enfants n'ont pas suffisamment accès aux centres de santé, et les adolescents aux services de santé sexuelle et de reproduction. C'est ainsi que, selon lui, notamment **30% d'enfants, dans la zone, connaissent un problème de nutrition**. »

Sources consultées :

Toutes les sources ont été consultées en avril 2023.

1. Organisations gouvernementales internationales

- Canada: Immigration and Refugee Board of Canada, *Côte d'Ivoire : information sur la pratique de l'excision chez les Malinkés, y compris sur sa fréquence et l'âge auquel l'excision est pratiquée; information indiquant si la coutume veut qu'une jeune femme soit excisée avant de se marier; les lois touchant l'excision; la possibilité de refuser l'excision et les conséquences en cas de refus; les recours possibles (2014-2016)*, 2016. [Refworld | Côte d'Ivoire : information sur la pratique de l'excision chez les Malinkés, y compris sur sa fréquence et l'âge auquel l'excision est pratiquée; information indiquant si la coutume veut qu'une jeune femme soit excisée avant de se marier; les lois touchant l'excision; la possibilité de refuser l'excision et les conséquences en cas de refus; les recours possibles \(2014-2016\)](#)
- European Asylum Support Office (EASO), *Côte d'Ivoire Country Focus - Country of Origin Information Report*, 2019.. <https://euaa.europa.eu/news-events/easo-publishes-country-origin-information-coi-report-cote-divoire>
- Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida (MSLS) et Institut National de la Statistique, Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement (MEMPD), Côte d'Ivoire, *République de Côte d'Ivoire, Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples (EDS-MICS)*, 2013. https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwiAjajZgv_9AhXSU6QEHWnxDqMQFnoECA4QAQ&url=https%3A%2F%2Fdhsprom.com%2Fpubs%2Fpdf%2Ffr272%2Ffr272.pdf&usq=AOvVaw0okfIRbKd1ycHtsxLwhldp
- Ministère du Plan et du Développement, *La situation des femmes et des enfants en Côte d'Ivoire*, 2017. [civ-Rapportfe2016.pdf.pdf \(unicef.org\)](#)
- Ministère du plan et du développement, *Deuxième rapport national volontaire de la Côte d'Ivoire*, République de Côte d'Ivoire, juin 2022. <https://hlpf.un.org/countries/cote-divoire/voluntary-national-review-2022>
- Nations Unies Côte d'Ivoire, *Bilan commun de pays*, mis à jour en 2021. <https://cotedivoire.un.org/fr/197062-bilan-commun-de-pays-mise-%C3%A0-jour-2021>
- Organisation de coopération et de développement économiques (2022), *Institutions sociales et égalité femmes-hommes en Côte d'Ivoire : Rapport pays SIGI*, Éditions OCDE, novembre 2022. https://www-oecd-ilibrary-org.ucd.idm.oclc.org/development/institutions-sociales-et-egalite-femmes-hommes-en-cote-d-ivoire_35296f80-fr
- UN Children's Fund (UNICEF), *Statistical Profile on Female Genital Mutilation/cutting: Côte d'Ivoire*, 2013. [Refworld | Statistical Profile on Female Genital Mutilation/cutting: Côte d'Ivoire](#)
- UNICEF Côte d'Ivoire, *Rapport - Le droit des enfants et des femmes à la santé, Analyse de la situation des enfants et des femmes en Côte d'Ivoire*, août 2021. [Le droit des enfants et des femmes à la santé | UNICEF](#)
- UNICEF France, *Excision : témoignages de femmes blessées, et d'anciennes exciseuses*, témoignage vidéo, 2013. [Excision : témoignages de femmes blessées, et d'anciennes exciseuses | UNICEF France - YouTube](#)

2. ONG, Think Tanks

- 28 Too Many, *Côte d'Ivoire: Key Country Statistics*, 2013. [Refworld | Côte d'Ivoire: Key Country Statistics](#)
- 28 Too Many, *MGF en Côte d'Ivoire : bref compte-rendu*, 2020. [Cote d'Ivoire MGF Short Report 2020](#)

3. Médias

- Agence Ivoirienne de Presse, *Côte d'Ivoire-AIP/ Des défis restent à relever pour la protection de l'enfance dans le Denguélé (Autorité)*, juillet 2021. Disponible en ligne [ici](#).
- SERA DOUE Harnold Jordan, *De victime à symbole de la lutte contre l'excision en Côte d'Ivoire*, Nations Unies Côte d'Ivoire, 2020. <https://cotedivoire.un.org/fr/48606-de-victime-%C3%A0-symbole-de-la-lutte-contre-l%E2%80%99excision-en-c%C3%B4te-d%E2%80%99ivoire>
- KABORE Idrissa, *Excision*, The DHS Program, 2003. https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwiD0MWKhf_9AhX4XaQEHa32CV8QFnoECBAQAQ&url=https%3A%2F%2Fdhsprogram.com%2Fpubs%2Fpdf%2FFR154%2F12Chapitre12.pdf&usg=AOvVaw39jfty9z1_F0VaKQ93Syj-
- XINHUA, *Côte d'Ivoire : Le poids de la tradition fait perdurer la pratique de l'excision*, Abidjan.net, 2014, [Côte d'Ivoire : Le poids de la tradition fait perdurer la pratique de l'excision - Abidjan.net News](#)

4. Autres

- Ouvrages :

- BAKAYOKO, Ismailia et al., *De L'excision Au Nord Et À L'ouest De La Côte d'Ivoire*, European Scientific Journal, Vol.13, No.11, 2017. <https://eujournal.org/index.php/esj/article/view/9099>

- Jurisprudences :

- CNDA, Mme C, n°16034664, 19 avril 2017, <http://www.cnda.fr/Ressources-juridiques-et-geopolitiques/Actualite-jurisprudentielle/Selection-de-decisions-de-la-CNDA/Cote-d-Ivoire-qualite-de-refugiee-reconnue-a-une-femme-issue-de-la-communaute-dioula-en-raison-de-son-appartenance-au-groupe-social-des-femmes-s-etant-soustraites-a-un-mariage-force-et-a-celui-des-femmes-exposees-a-une-mutilation-genitale-feminine>
- CNDA, Mme T., n° 20024823, 29 mars 2021, <http://www.cnda.fr/Ressources-juridiques-et-geopolitiques/Actualite-jurisprudentielle/Selection-de-decisions-de-la-CNDA/La-Cour-reconnait-la-qualite-de-refugie-a-une-ressortissante-ivoirienne-du-fait-de-sa-soustraction-a-un-mariage-force-et-d-un-risque-de-mutilation-sexuelle-feminine>

- Autres :

- Excision Parlons-en (EPE), « Côte d'Ivoire - Les chiffres de l'excision », mis à jour en 2023, <https://www.excisionparlonsen.org/cote-divoire/>
- Université Panthéon Assas Paris II, *L'excision, L'asile en France*, 2015. https://asile-en-france.com/index.php?option=com_content&view=article&id=19:l-excision&catid=8&showall=1&Itemid=117
- Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides «*Les mutilations génitales féminines (MGF)*», 2019. <https://www.cgara.be/fr/infos-pays/les-mutilations-genitales-feminines-mgf-1>